

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

6

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 21 novembre 2016



**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : M. ROZOY

**Membres présents** : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - Mme CHEVALIER - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - M. HOUPERT - M. HELIE - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

**Membres excusés** : M. FAVERJON (pouvoir MME HILY) - Mme TOMASELLI (pouvoir M. PIAN) - Mme FERRIERE (pouvoir M. BORDAT) - M. CHEVALIER (pouvoir MME ERSCHENS)

**Membres absents** : M. CAVIN

### OBJET

#### DE LA DELIBERATION

##### **30-36, rue Condorcet - Cession de l'emprise foncière à Dijon Habitat**

Monsieur Pribetich, au nom de la commission de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par bail emphytéotique en date du 1er novembre 1981 d'une durée de 34 ans, la Ville de Dijon a autorisé Dijon Habitat à construire un immeuble de 28 logements sur une emprise foncière située 30-36, rue Condorcet à Dijon et cadastrée section EV n° 321 de 531 m<sup>2</sup>.

Ce bail était assorti du versement d'un loyer unique de 1 200 000 francs.

Le bail prévoyait qu'à son expiration, les constructions devaient faire l'objet d'une acquisition par la Ville de Dijon.

La Ville de Dijon souhaite que cet immeuble conserve sa destination d'habitat locatif aidé. A cette fin, il est proposé de céder l'assiette foncière au profit de Dijon Habitat.

Il est précisé que cet immeuble va faire l'objet de travaux d'éco-réhabilitation conséquents, afin de répondre aux exigences environnementales d'habitat durable et d'économie d'énergie.

En considération de cet élément et des annuités d'emprunt demeurant sur cet immeuble, il est proposé de procéder à cette cession moyennant le prix de 152 000 €, conforme à l'évaluation de France Domaine.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider la cession à Dijon Habitat d'une emprise foncière située 30-36, rue Condorcet à Dijon et cadastrée section EV n° 321 de 531 m<sup>2</sup> moyennant le prix de 152 000 € ;

2 - dire qu'il sera procédé à cette cession par acte administratif ;

3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision et autoriser Monsieur le Trésorier Municipal à percevoir le produit de la vente.

**Rapport adopté à la majorité :**

**Pour : 53**

**Contre : 4**

**Ne prend pas part au vote : 1**